

Agréments

Administration de la nature et des forêts

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable –
Administration de la nature et des forêts –

Base: Loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement.

Environnement naturel

- Evaluation des incidences sur l'environnement (EIE)
- Procédures d'autorisation relatives à la protection de la nature
- Cartographie des biotopes
- Bilans écologiques et mesures de compensation
- Demande de nécessité EIE
- Evaluations d'impact sur zones Natura 2000 etc.